

Ce qu'il faut savoir de la Zakaat

La Conférence des cadres et intellectuels musulmans du Burkina (CCIMB), a organisé le 16 avril dernier une conférence publique sur le thème : «L'importance de la Zakaat et son implication sociale en islam».

Cette communication qui a eu pour cadre la salle de conférences du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) a drainé un nombreux public composé essentiellement de fidèles musulmans.

La Zakaat constitue un élément important dans le système islamique car elle est le 3^e pilier de l'islam. Ainsi, la conférence avait pour but d'informer et de sensibiliser les fidèles sur les modalités d'acquiescement, et surtout sur les bienfaits spirituels et sociaux de la Zakaat. Pour le conférencier, M. Alioune Diouf, le mot Zakaat englobe plusieurs aspects, rendant la définition assez complexe. Il n'existe pas en français un terme pouvant rendre de façon complète la signification du mot Zakaat. Cependant, chez plusieurs auteurs musulmans, le mot Zakaat vient de la racine Zakka qui peut signifier purification, croissance, amélioration, prospérité.

La Zakaat purifie l'âme de celui qui s'acquiesce de cette obligation divine. Elle met son âme à l'abri de l'amour excessif des biens matériels, de l'avarice, de l'égoïsme. De même, la Zakaat purifie le cœur du bénéficiaire (pauvre) de la jalousie, de la haine, de l'envie. Elle purifie moralement le riche qui aura la conscience tranquille pour avoir participé au soulage-

ment des plus démunis dans la société. La Zakaat accroît aussi le revenu des pauvres et aussi celui du riche qui s'en acquiesce.

Les fonctions de la Zakaat

La Zakaat met en évidence trois fonctions : la fonction spirituelle, la fonction économique, la fonction sociale. Sur le plan spirituel, la Zakaat est le troisième pilier de l'islam. La prescription de la prière est souvent accompagnée de celle de la Zakaat. Le verset (59/ V 103) qui donne l'ordre au prophète de prélever la Zakaat indique en même temps sa dimension spirituelle à travers la purification mais aussi les bénédictions.

La Zakaat est également une des voies d'accès au salut, à l'agrément de Dieu. Ainsi, dans la sourate 9, verset 71, on peut lire : «*les croyants et les croyantes sont alliés les uns aux autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la salât, acquiescent à Allah et à son messager. Voilà ceux*

auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est puissant et sage»;

Sur le plan économique, la Zakaat est un stimulant qui doit pousser le musulman à produire, à s'autosuffire. En tant qu'obligation (3^e pilier) chaque musulman doit faire de son mieux pour s'en acquiescer. Comme la Zakaat est prélevée sur le surplus, la Zakaat est ainsi un appel pour le travail, la production. La Zakaat incite aussi à l'investissement, à la multiplication des biens.

Sur le plan social, la fonction sociale est mise en évidence par la détermination des bénéficiaires.

Les biens soumis à la Zakaat et son implication sociale

Selon le conférencier, le prélevement de la Zakaat sur les biens repose sur le fait que nous sommes des usufructiers sur terre, le véritable propriétaire des biens étant Dieu. Nous en assumons simplement la lieutenance. Pour mettre des fonds à la disposition de l'action de bienfaisance, la Zakaat est prélevée sur un large éventail de biens permettant de mobiliser suffisamment de ressources pour les bénéficiaires. Ce large éventail des biens imposables s'explique par le fait que la Zakaat, contrairement à l'aumône (action ponctuelle), doit soulager durablement les bénéficiaires. Cinq catégories

de biens ne font pas l'objet de divergences véritables entre les savants. Il s'agit.

- de l'or et de l'argent (et leur assimilable c'est-à-dire l'épargne en monnaie courante)
 - le bétail : moutons, chèvres, bœufs, chameaux
 - les produits agricoles : mil, riz, blé, maïs, arachide
 - les métaux et trésors enfouis
 - les marchandises, c'est-à-dire les activités économiques.
- Certains savants ont déterminé ce qu'ils ont appelé les «*biens nouveaux*». Parmi ces biens
- une maison à usage de location
 - les fruits et légumes avec

biens)

- la Zakaat est prélevée sur le surplus après satisfaction des besoins fondamentaux. Le prélevement de la Zakaat ne doit pas appauvrir le propriétaire

- Si le propriétaire est endetté, la Zakaat est perçue sur les biens débarrassés de la dette. Qui est bénéficiaire de la Zakaat ?

Les fonds de la Zakaat sont une forme d'assistance sociale en direction des plus démunis. A ce titre, les bénéficiaires sont les pauvres, les indigents, les voyageurs désespérés, les nouveaux convertis, les prisonniers pendant une guerre, les personnes lourdement endettées, les



Le conférencier Alioune Diouf (bonnet blanc). A ses côtés, le coordonnateur des cadres et intellectuels musulmans du Burkina le Dr Gaoussou Diawara. (Ph. F. YELKOUNI).

commercialisation

- la volaille avec la production industrielle
- un revenu, le salaire (qui fait l'objet d'une forte discussion). Ces biens imposables doivent réunir un certain nombre de conditions
- le niçab ou minimum imposable : la Zakaat n'est imposable sur un bien que quand celui-ci atteint une quantité minimale déterminée. Cette quantité varie en fonction des biens.
- l'amuité : certains biens doivent être possédés pendant une année lunaire complète. Sont exclus de cette condition les produits agricoles, les biens du sous-sol.
- les biens doivent être la propriété d'une personne précise
- le propriétaire doit être en mesure de jouir de ses biens librement (disponibilité des

esclaves (dans le temps) et les agents qui collectent la Zakaat.

A cause de l'importance de la Zakaat, les contrevenants s'exposent à des sanctions. Refuser de donner la Zakaat (ou une partie de la Zakaat) est une mauvaise chose, un délit. «*Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par sa grâce, ne comptent point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux, au jour de la résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec avarice*» S III/ V.180.

En somme, la Zakaat, doit permettre aux pauvres d'avoir le minimum d'aisance : logement, habillement, nourriture.

▲ Gabriel SAMA (Stagiaire)



Une présence remarquable des fidèles musulmans. (Ph. F. YELKOUNI).